

AVIS DE COURSE

Régate de criterium
Samedi 8 juin 2019
Pyla sur mer place Daniel meller
Autorité Organisatrice (OA) : Cercle de voile Pyla sur mer
Grade :5C
Série(s) : Topaz 14 et Bic 293

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 Les règlements fédéraux.

2. PUBLICITE [DP]

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'AO.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte à tous les bateaux des séries Topaz 14 et Bic 293.
- 3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire à CVPM place Daniel Meller 33115Pyla sur mer le 8 Juin 2019.
- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FF Voile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence Club mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - ou leur licence Club FF Voile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
 - une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformité.

4. DROITS À PAYER

Les droits d'inscription sont les suivants :

Série	Montant
Toutes	5€ /personne

5. PROGRAMME

Programme	Date	Heure
Confirmation des Inscriptions	8 Juin 2019	11h
Clôture des inscriptions	8 juin 2019	13h

Jour de course

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classes
8 juin 2019	13h30	Toutes

- 5.4 Aucun signal d'avertissement ne sera donné après 17h.

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront affichées suivant les prescriptions fédérales

7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront de type Technique ou Raid

7.2 L'emplacement de la zone de course et les parcours seront définis dans les Instructions de Course.

8. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9. CLASSEMENT

9.1 1 course(s) devra (devront) être validée(s) pour valider la compétition.

9.2 (a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses.

(b) Quand 3 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score.

10. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

11. PRIX

Des prix seront distribués aux premiers.

12. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité (RCV 4). En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

HORAIRE DES MAREES

Port de	Baies de	Date	Basse mer	Pleine mer	Coefficient
	Arcachon	18 Juin 2019	15h58	9h59	74

ANNEXE PARCOURS ET ZONE DE COURSE Voir instruction de course